

Le 28 août 2020

Aides financières et conseils pour le confort de votre logement

Vous souhaitez vous lancer dans des travaux de rénovation énergétique dans votre habitation (isolation des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, etc.) ou vous souhaitez adapter votre logement pour le maintien à domicile (installation de douche, monte escalier, rampe d'accès, etc.) ? Vous louez (ou envisagez de louer) un logement, et vous souhaitez le réhabiliter ? L'OPAH [Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat] de Thonon Agglomération et REGENERO vous permettent d'envisager la réhabilitation de votre logement sereinement.

Avant de démarrer les travaux

L'agglomération a mis en place une OPAH afin de vous aider à concrétiser ces travaux grâce à un conseil personnalisé gratuit et à une aide financière adaptée. Si vous êtes propriétaire occupant, bailleur privé ou syndicat de copropriété dans l'une des communes de Thonon Agglomération, vous pouvez bénéficier de ce dispositif (sous conditions de ressource et selon la nature des travaux réalisés). Votre logement doit être construit depuis plus de 15 ans et les travaux ne doivent pas avoir démarré avant le dépôt complet du dossier. Ils seront à réaliser par des professionnels (fournitures et poses).

Un seul interlocuteur

L'OPAH est un dispositif financé par Thonon Agglomération et l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat). Le Conseil Départemental et Action Logement sont également partenaires et apportent des financements complémentaires. **Thonon Agglomération a mandaté la société Bonnin-Demarchi** pour vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans votre projet.

« Remplacement de chaudière : une aide est possible ! »

« J'ai des revenus modestes et j'habite une maison des années 70. La vétusté de ma chaudière au fuel et l'augmentation du prix de l'énergie m'ont incité à son remplacement. Grâce à l'OPAH, j'ai reçu conseil et financement. J'ai pu remplacer ma chaudière et installer un ballon thermodynamique. Ainsi pour un budget total de 16 880 € TTC de travaux, je peux bénéficier de 14 652 € de subventions (86,80 %). Grâce au conseil de Bonnin-Demarchi, j'envisage d'autres opérations de rénovation de ma maison. »

Contact : Bonnin-Demarchi – Tél : 04 56 48 00 11 - contact@bonnin-demarchi.fr

REGENERO : le service public pour la rénovation énergétique de l'Habitat

Vous avez un projet de rénovation énergétique pour votre logement, vous avez besoin de conseils ? Vous ne rentrez pas les critères d'éligibilité de l'OPAH (notamment les critères de ressources) ? Contactez l'un des conseillers REGENERO. Il pourra vous proposer un accompagnement technique spécifique et gratuit. Vous avez un doute sur qui contacter OPAH ou REGENERO ? Les prestataires travaillent en collaboration. Ils prendront connaissance de votre projet et vous réorienteront si nécessaire.

Retrouvez toutes les informations sur www.regenero.fr ou par téléphone au 04 58 57 00 87.